



Mal façon dans la construction de ma maison

Par **manquat**, le **22/03/2009** à **21:17**

je fais construire une maison ,les 4 murs sont montes ainsi que la toiture et les ouvertures sont posees.pour l'interieur c'est moi meme qui le fait.

a ce niveau de la construction j'ai eu beaucoup de malfaçon

- 1)les ouvertures etaient trop hautes je ne pouvais pas faire le plafond
- 2)la toiture fuit les tuiles ne se chevauchent pas assez il manquerait un rang de tuiles.
- 3)la dalle est fissuree donc je ne peux pas poser mes cloisons car en perçant le sol les fissures s'agrandissent.

je suis allee voir le constructeur mais celui-ci ne prend pas au serieux toutes ces mal façons. ou puis-je m'adresser pour faire valoir mes droits envers un constructeur borne et qui a fait sous traiter les travaux.

en vous remerciant par avance,veuillez agreer mes salutations distinguees.